

Recours au Règlement—M^{me} Finestone

De plus, monsieur le Président, vous avez vous-même rendu une décision le 29 juin dernier sur l'interprétation que pouvait donner la présidence du mot «globale». Vous aviez alors conclu qu'il n'appartenait pas à la présidence de déterminer ce qui constitue une réponse globale, puisque cela équivaldrait à juger de l'acceptabilité de la réponse. Et vous avez ajouté, monsieur le Président: «La nature de la réponse doit être laissée à la discrétion du gouvernement et si les députés ne sont pas satisfaits, ils ont des modalités à leur disposition pour poursuivre la question».

Je m'incline devant ce jugement, tout en vous demandant avec tout le respect que je vous dois de bien vouloir, monsieur le Président, le réexaminer. Si je vous le demande, ce n'est pas en raison des questions précises qui nous intéressent en ce moment, ni à cause de la somme de travail considérable qui a été consacrée à la question, ni parce que je m'oppose au ministre sur un aspect quelconque à titre de président de comité ou de député, mais uniquement parce que les réformes qui ont été faites à la Chambre, comme tous le savent, ont un caractère expérimental et provisoire et qu'elles méritent d'être consolidées et favorisées. Je vous demande à nouveau, monsieur le Président, sans vouloir vous contredire, de bien vouloir évaluer si la réponse donnée a été complète ou non dans le cas où aucune des 86 recommandations faites en réponse à un renvoi de la Chambre n'a fait l'objet d'un commentaire sérieux.

Pour conclure, puisque nous devons terminer notre travail, pourrions-nous le faire en sachant et en laissant savoir aux intervenants d'une industrie de 8 milliards de dollars ainsi qu'à toute la population canadienne si la ministre chargée de donner une réponse globale au rapport d'un comité dont elle a elle-même souligné l'urgence est tenue de commenter sérieusement les recommandations qu'il contient?

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'invoque à mon tour le Règlement pour protester contre l'absence de réponse globale du gouvernement aux cinquième et sixième rapports du comité permanent des communications et de la culture. Je soutiens vigoureusement les propos des deux orateurs qui m'ont précédée, auxquels j'ai certaines choses à ajouter.

Étant donné la conjoncture, l'inaction du gouvernement m'étonne au plus haut point. De tous les comités de la Chambre, celui des communications et de la culture est peut-être le plus ardent au travail, celui qui se réunit le plus souvent et qui ménage le moins ses efforts, notamment en ce qui concerne les deux rapports en question.

Ces rapports ont été présentés à temps, si ce n'est d'un très léger retard que tous ont approuvé. Pour répondre aux vœux de la ministre, nous nous sommes intéressés d'abord aux questions d'ordre législatif, pour ensuite passer aux questions de politique. Nous avons procédé ainsi pour nous conformer à l'échéancier que la ministre s'était fixé, puisqu'elle souhaitait présenter un nouveau projet de loi sur la radiodiffusion. A sa demande, nous avons donc examiné les questions d'ordre législatif qui, autrement, ne seraient sans doute pas passées en premier lieu. Bref, nous nous sommes pliés à ses exigences.

Cette volte-face est renversante, voire insultante, pour le comité. Malgré toute l'énergie que nous y avons consacrée, malgré des arguments bien étayés qui ont fait l'objet d'une

recherche et d'une documentation soignées et approfondies, nous n'avons même pas obtenu de réponse quant à la teneur de ces rapports.

Vous avez estimé, monsieur le Président, qu'il ne vous appartenait pas de décider ce qui constitue une réponse globale du gouvernement, car il ne s'agit pas, comme à la période des questions, d'évaluer la qualité des questions et des réponses. Dans certains cas, on peut facilement conclure à l'absence de réponse, comme en l'occurrence, où nous avons inscrit dans un rapport 86 recommandations soigneusement établies. Il ne fait aucun doute qu'il ne s'agit pas d'évaluer la justesse d'un argument particulier, mais bien de décider si la réponse est, ne serait-ce que vaguement, suffisante.

Je signale en outre que, non content de ne pas répondre à ces questions de fond très importantes, la ministre s'est aussi permis des observations absolument impertinentes. Il y a des fausses pistes dans cette réponse. On y laisse entendre que nous aurions dû examiner d'autres questions, que nous aurions dû nous pencher sur une politique concernant Téléfilm et l'Office national du film. Ce sont là des institutions très importantes, mais cela ne faisait pas partie de notre mandat. Il est absolument insensé de prétendre que le gouvernement ne peut pas répondre parce que nous n'aurions pas fait notre travail. Cela ne faisait même pas partie de notre mandat. L'idée que nous devrions nous occuper de ces questions est absolument impertinente.

Le gouvernement laisse même entendre dans sa réponse que notre comité pourrait vouloir reconsidérer certains points. On laisse entendre que nous avons peut-être fait preuve de légèreté et que nous pourrions changer d'avis. On laisse aussi entendre que la politique gouvernementale se doit d'être tournée vers l'avenir, impliquant par là que le comité n'a pas su prévoir à long terme, que le comité n'a pas fait son travail, que le comité doit donc se remettre à l'oeuvre et en arriver à des conclusions différentes. C'est tout simplement insultant pour le comité que de prétendre qu'il n'a pas fait son travail. Notre comité a travaillé très fort et s'est donné beaucoup de mal pour en arriver à proposer des recommandations unanimes. Le comité s'est montré très efficace et tient à poursuivre son travail en se penchant sur les questions politiques.

En outre, on ne nous a donné aucune raison pour ne pas nous fournir de réponse. Nous n'avons reçu aucune objection. Il n'y a eu entre la ministre et le comité aucun jeu d'influences du genre «Je n'aime pas la recommandation n° 17, mais la recommandation n° 18 est très bien pour telle ou telle raison». On ne nous a absolument pas guidés dans la suite de notre travail, alors là pas du tout.

Je le répète, des questions superficielles ont été soulevées jusqu'à maintenant, des questions qui n'ont rien à voir avec le projet de loi, mais qui visent plutôt un projet de loi dans un tout autre domaine touchant à l'Office national du film ou à Téléfilm. Certaines questions que la réponse de la ministre a soulevées portent sur le budget de la Société Radio-Canada. Cela ne figurait pas dans notre rapport. Nous aurions pu songer à traiter ultérieurement du budget de la Société Radio-Canada, mais cela n'en faisait pas partie.